

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 506-I, tel qu'amendé.

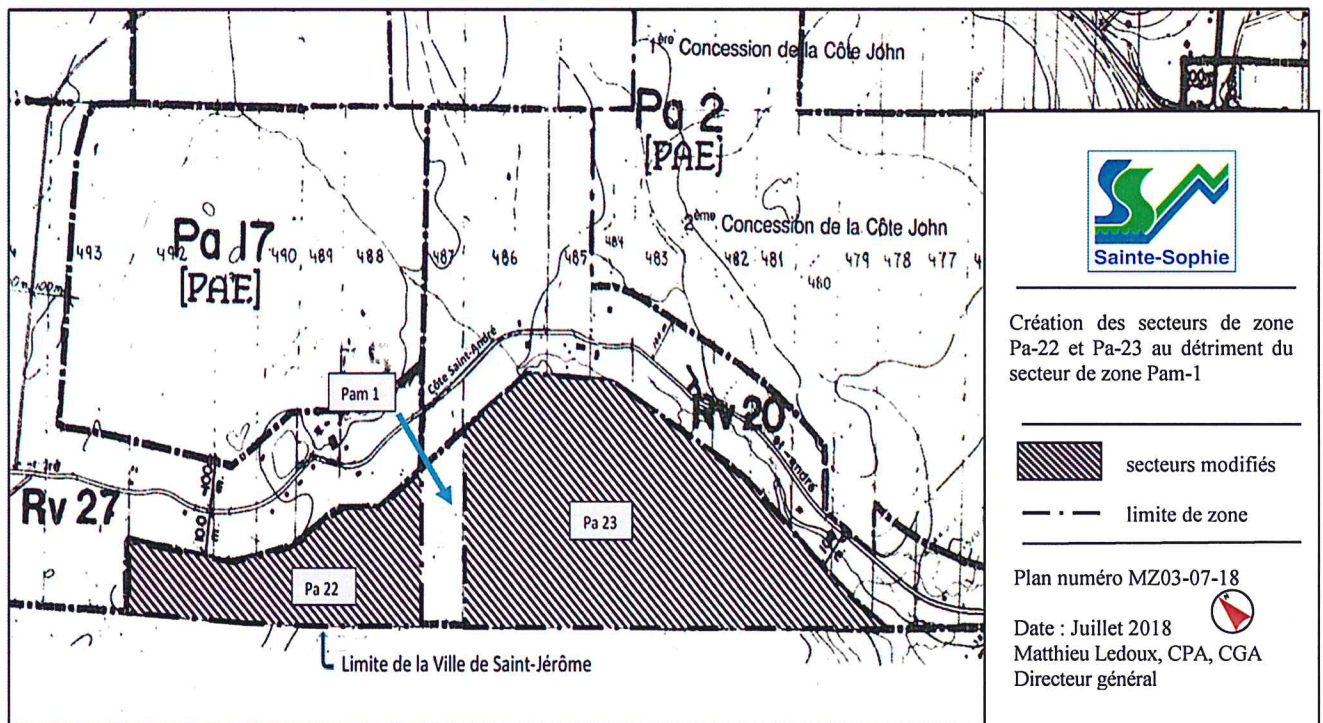
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le conseil a adopté le projet de règlement de modifications suivantes :

2018-04 : Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de créer les secteurs de zone paysagère « Pa-22 » et « Pa-23 » au détriment du secteur de zone paysagère mixte « Pam-1 »

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 2018, à 17 h 45 à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit de :


- Permettre la création des secteurs de zone paysagère « Pa-22 » et « Pa-23 » au détriment du secteur de zone paysagère mixte « Pam-1 », le tout tel que montré au plan n°MZ03-07-18 ci-dessous :



Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Le projet de règlement peut être consulté au service d'urbanisme, à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
4. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 19^e jour
du mois de juillet de l'an deux mille dix-huit (2018).


Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier